

# FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

AVRIL - MAI - JUIN 2022 - N°

108

## Dans ce numéro...

- **Éditorial**
- **Agenda social : audiences**
- **Actualité: maths au lycée**
- **Santé : baromètre UNSA**
- **Vie fédérale et syndicale**
- **Élections**
- **Délégués académiques**
- **Adhésion**

**Directeur de la publication**  
Christian Champendal

**Rédacteurs en chef**  
Christian Champendal  
Mohammed Darmame  
Danielle Kunemann  
Marie Musset

**Impression**  
Tactic Impressions  
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659

5 numéros par an

## Contact

**Mail**  
snia-ipr@unsa-education.org

**Site Internet**  
<http://snia-ipr.fr/>



# Apaiser, réparer...



**L'UNSA Éducation agit avec Solidarité laïque dons sur la plateforme « [Soutenons tous les réfugiés en provenance d'Ukraine](#) ». Soutenons tous les réfugié·es ! (déduction fiscale de 66% de la somme versée)**

**Snia-ipr**  
**UNSA**  
**éducation**



« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES  
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC  
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

# Edito



## *Pas un fleuve tranquille...*

« Comme je descendais des fleuves impassibles  
je ne me sentis plus guidé par mes hâleurs... »

(A.Rimbaud)

**Chères et chers collègues,**

La séquence électorale écoulée montre l'incertitude de la situation actuelle. L'échéance législative a confirmé une progression inexorable du Rassemblement National, consolidé et enraciné, qu'il faut contribuer à combattre avec nos valeurs, un combat à terme où l'éducation a un rôle premier à jouer. C'est un enjeu de la mandature qui s'ouvre. L'UNSA Education a produit un ensemble de *ressources* à consulter et utiliser.

Depuis la nomination du Ministre Pap Ndiaye, les premières instances, CTMEN, CSE et CHSCT, réunies en juin, ont permis de réaffirmer l'urgence de rétablir le lien et la confiance, de réparer au lieu de persister.

Le dialogue social reprend, nous l'attendons différent. Le ministre à la tête d'un ministère reconfiguré, a reçu les délégations des principales organisations syndicales dont l'UNSA Education. Le SNIA-IPR UNSA a été reçu par le Directeur du cabinet le 9 juin, puis au sein de la délégation fédérale, en bilatérale le 22 juin (compte-rendu en p.xx). Le sens du métier, nos missions, leurs priorités, constituent le corps de nos interventions. L'actualité des réformes du lycée, des examens nous ont mobilisés pour des propositions constructives.

La syndicalisation maintenue dans des conditions adverses est un encouragement. Une participation de 42 836 au 10<sup>ème</sup> baromètre UNSA des métiers 2022, renvoie des signaux forts: « fatigue, colère, résignation et incertitude ». La mixité, la laïcité, les compétences acquises par les élèves, sont des préoccupations prioritaires. Toutes catégories confondues, les perspectives de carrière insatisfaisantes, les conditions de travail dégradées et les rémunérations en deçà des qualifications sont des constantes.

Pouvoir d'achat, charge de travail et perspectives de carrière : un désaccord accru avec les choix politiques faits dans notre ministère est le résultat. Il faut agir pour l'attractivité des métiers de l'éducation. Il nous revient de tirer les conclusions de la période précédente, de porter nos revendications dans l'action, d'obtenir les améliorations légitimes pour notre corps, pour tous les agents de notre ministère, au sein de la fonction publique, au service de toutes et tous. Pour les élèves comme pour les agents, une pause restructurante s'impose, afin de retrouver la sérénité nécessaire à l'exercice de nos métiers.

Nous continuons de soutenir nos collègues ukrainiens : l'UNSA Education a contribué au fonds de l'Internationale de l'éducation destinés à deux syndicats de l'éducation, notre syndicat y a pris part. Déterminés à soutenir tous les réfugiés, il reste possible de contribuer ou d'aider individuellement avec Solidarité laïque sur la plateforme « *Soutenons tous les réfugiés en provenance d'Ukraine* » (déduction fiscale de 66% de la somme versée). Soutenons tous les réfugiés !

Continuons de prendre soin de nous et de penser aux autres.

Bel été !

**Ce numéro 108 est exclusivement numérique.  
Nous sommes heureux de la parution et diffusion  
de notre nouvelle infolettre Le Mensuel du Snia-Ipr n°1**

**Christian Champendal**

*Secrétaire général*



# Audience syndicale et bilatérale fédérale avec le Directeur du cabinet



**La délégation du SNIA-IPR UNSA a rencontré le 9 juin, M. Jean-Marc HUART, directeur du cabinet du Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, en présence de M. Laurent CRUSSON, conseiller social du Ministre. L'audience d'une heure et quart a été l'occasion d'aborder plusieurs points :**

- les questions pédagogiques d'actualité : les difficultés techniques du baccalauréat avec l'application Santorin, **les enjeux et la place des mathématiques** en option dans le tronc commun en classe de 1<sup>ère</sup>.<sup>(1)</sup>
- les missions des IA IPR, la charge de travail, la fragmentation des tâches, les demandes non prioritaires dans des temps contraints, une perte de sens résultante, jusque dans des dispositifs d'évaluation que le SNIA-IPR UNSA a soutenu tels le PPCR, les évaluations des élèves en contrôle continu, l'évaluation des établissements. La dégradation des conditions de travail constatée dans notre enquête de 2016 est bel et bien confirmée par les résultats du baromètre UNSA-Education 2022 pour les IA-IPR.

Le Directeur du cabinet, ancien recteur, connaît le corps des IA-IPR et reconnaît leur engagement dans l'accompagnement individuel et collectif des équipes pour assurer la continuité du service public d'éducation, y compris en mode dégradé durant la crise pandémique.

Nous évoquons ce « rôle déterminant<sup>(2)</sup> » des IA-IPR, dans la mise en œuvre de la politique publique dans les académies, au contact des services dans les rectorats, de l'ensemble des personnels de direction, d'enseignement et d'éducation dans les

établissements. En réponse aux remarques d'éventuel cloisonnement et de solitude, nous rappelons notre attachement à la collégialité, la transversalité et nos habitudes de travail collectif. Nous réaffirmons la nécessité de préserver notre position de conseil et d'expertise dans les CODIR, ainsi que notre lien hiérarchique direct avec le recteur.

Le Directeur indique sa disponibilité ainsi que celle de ses services pour élaborer une méthode de travail afin d'identifier les contributions essentielles des IA-IPR à l'amélioration du système éducatif, par l'expertise disciplinaire ou l'accompagnement des établissements, limiter la multiplicité des tâches et missions, et répondre aux besoins pour faire réussir tous les élèves.

Sur l'attractivité du corps, le SNIA-IPR a transmis au préalable une **note de synthèse**<sup>(3)</sup>. Entre 2018 et 2022, les postes ouverts dans 14 disciplines n'ont pas été pourvus. Le constat est récurrent en anglais, espagnol, lettres, mathématiques et physique chimie, seuls l'histoire-géographie et la spécialité EVS y échappent. Nous alertons une fois encore sur cette situation problématique installée, dont la session du concours 2022 avec un cinquième des postes ouverts (28) non pourvus dans 11 disciplines, constitue une nouvelle illustration.

<sup>(1)</sup> Note au Comité d'experts « enjeux et place de l'enseignement des mathématiques au lycée en voie générale », 24 mai 2022

<sup>(2)</sup> Cour des comptes : réfère-S2021-2467-inspecteurs-territoriaux-1er-2e-degrees, 13 janvier 2022

<sup>(3)</sup> Attractivité du corps des IA-IPR : une crise qui s'enracine", 9 juin 2022



Sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail (temps, charge de travail, sens des missions et du métier), une amélioration est attendue d'urgence, partagée par tous les agents. Les revalorisations obtenues sont partielles sur l'indiciaire, insuffisantes sur l'indemnitaire. La Direction de l'encadrement lors de l'adhésion au régime indemnitaire du RIFSEEP en janvier 2022 a choisi de ne pas prendre en compte le critère d'expérience professionnelle dans la définition des groupes de fonction, or ce critère y figure bien<sup>(4)</sup>. La mise en œuvre subséquente dans les académies a révélé des disparités, des inégalités et des incohérences, que nous avons soulevées lors des discussions de l'agenda social.

Abordant l'évaluation des IA-IPR, le SNIA-IPR a rappelé son attachement au lien direct avec le recteur, à la nécessité de rendez-vous réguliers de l'IA-IPR, notamment au moment

de l'établissement de la lettre de mission, et à une participation à la gouvernance des académies avec présence des doyen•ne•s dans les comités de direction. Le SNIA-IPR demande enfin que la gestion nationale du corps des IA-IPR, garante d'un traitement juste et du suivi individuel des carrières, soit préservée.

Le SNIA-IPR souligne la qualité de l'échange, l'ouverture, l'écoute et le dialogue manifestés par le Directeur du cabinet et le Conseiller social du Ministre. Il rappelle sa disponibilité pour continuer la réflexion autour des nombreux chantiers relatifs à la contribution des IA-IPR à l'amélioration du fonctionnement du service public d'éducation au service de tous les élèves.



**Le SNIA-IPR, représenté par Mohammed DARMAME a participé à la délégation fédérale de l'UNSA Education, reçue, le 22 juin, en audience bilatérale par le Directeur du cabinet du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, entouré de ses deux adjoints Thierry LEGOFF, Anastasia LINE et des principaux conseillers du Ministre, Julie BENETTI, Thierry LEROUX et Laurent CRUSSON.**

**Le Directeur, a fait part de sa confiance dans les conditions de rentrée des élèves. Il a ensuite explicité les différentes mesures prévues, et ce en rappelant l'effort engagé en terme de moyens, entre autres, l'option mathématiques en 1<sup>ère</sup>, le projet d'expérimentation du dédoublement des mathématiques et du français en 6<sup>ème</sup>, en éducation prioritaire, les 2 heures d'activités sportives en collège.**

**Jean-Marc HUART a ensuite abordé l'organisation des débats à la rentrée dans les écoles et établissements et rappelé qu'ils reflètent l'approche voulue par le Ministre en privilégiant la réflexion au plus près du terrain.**

**Les représentants de la fédération ont exposé leurs observations sur différents points soulevés : CDIisation des AED, conditions des expérimentations, évaluation des écoles, mesures pour répondre à la crise du recrutement et d'attractivité des métiers de l'éducation, cadre, finalités et calendrier des débats dans les écoles et les établissements, dans un contexte d'épuisement général. Mohammed DARMAME est également intervenu au cours des échanges sur l'option mathématiques pour signaler un conflit d'agenda entre le webinaire national maths et le DNB.**

**Marie MUSSET, Philippe JANVIER,  
Mohammed DARMAME, Christian CHAMPENDAL**

<sup>(4)</sup> Circulaire de la DGAFP (NOR : RDFF1427139C), 5 décembre 2014

# Bureau National de l'UNSA Education

## du 14 juin 2022

### Intervention du SNIA-IPR UNSA

Chers amis, chers collègues,

Je débute par la conclusion de mon intervention lors du précédent Bureau le 8 mars dernier, en réaffirmant la nécessité d'un dialogue social de qualité, fondé sur des procédures stables, pour de vraies négociations. Ceci doit être une préoccupation fédérale pour la mandature. Je poursuivrai avec quelques éléments d'actualité des IA IPR.

Un Référé de la cour des comptes « Les inspecteurs territoriaux des premier et second degrés » et les réponses des ministères du budget et de l'éducation ont été diffusés récemment ; nous allons communiquer sur les divers constats et recommandations. L'Agenda social précédent, mené sur son volet technique, statutaire, a révélé par l'adhésion au régime indemnitaire RIFSEEP les difficultés liées à notre ventilation dans des groupes de fonction, inadaptés aux corps d'inspection, la méconnaissance de nos missions et l'état de notre évaluation. Le « projet » initial de fusion a été confusion. Il nous faut dialoguer au sein de la fédération où nos positions diffèrent entre OS des IEN et des IA-IPR.

Le Baromètre UNSA des métiers 2022, significativement renseigné par les IA IPR, confirme l'urgence priorités QVT, que les collègues qualifient des mots-clés « fatigue, incertitude,

colère ». Notre syndicat mènera, après la rentrée, son enquête propre **Conditions et qualité de vie au travail**, qui complètera et précisera les données.

Notre note « **Attractivité du corps des IA-IPR : une crise qui s'enracine** », remise au Ministre, analyse la crise de recrutement chronique, liée au manque d'attractivité du métier. Le constat est récurrent depuis 2018 (des disciplines systématiquement déficitaires : anglais, espagnol, lettres, mathématiques et physique chimie, l'histoire-géographie et la spécialité Etablissements Vie Scolaire y échappent). De nombreux postes seront non pourvus par le concours à la rentrée.

Illustration du travail collectif mené à l'UNSA Education, la question des « Maths en lycée » a abouti à une convergence de positionnement des organisations concernées de la fédération ainsi qu'à la rédaction par des IA IPR de mathématiques du SNIA IPR puis la diffusion d'une Note au Comité d'experts « **Enjeux et place de l'enseignement des mathématiques au lycée en voie générale** », qui ouvre l'angle pédagogique en termes de continuités, de contenus, de besoins d'utilisation des mathématiques selon les parcours d'études envisagés par les élèves.

Merci pour votre écoute.

Christian CHAMPENDAL SG du SNIA-IPR UNSA

**Réunion du Bureau national Snia-IPR, 18 mai 2022: pour les adhérents, en rubrique Compte-rendu.**

#### INSTANCES

**CTMEN** du 8 juin - Pour avis : Programme national de formation 2022/2023 ; Transformation du CNED en académie numérique. Pour info : Diplômes et titres permettant de se présenter aux concours enseignants et CPE ; Modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des stagiaires enseignants et CPE ; Effectifs et proportion F/H CAPN 2<sup>nd</sup> degré.

**CTMEN** du 28 juin : Ce comité technique ministériel s'est déroulé en présence de monsieur le Ministre. Projets de textes pour avis : Arrêté CTMJS ; Arrêté CSA-JS ; Modification arrêtés REP et REP+ . Points pour information : Arrêté effectif et part F/H CSA-M ; Arrêté composition et part F/H CAPN médecins, CTP, infirmiers ; Point sur les écoles académiques de formation. Reconvoction suite vote défavorable unanime du 08/06/22 : projet de décret CNED.

Le **CHSCTMEN** s'est réuni le 9 juin 2022 après plusieurs mois sans convocation. Certains points demandés à l'ordre du jour par les représentants des personnels n'ont pas été retenus par l'employeur. 1) Applicatif ministériel : document unique d'évaluation des risques professionnels et programme annuel de prévention 2) Organisation du baccalauréat général et technologique : session 2021 et épreuves de spécialité 2022 3) Temps syndical attaché aux fonctions de membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, pour l'année scolaire 2022-2023 4) Visites des CHSCT académiques et départementaux : modalités de rédaction et de diffusion des rapports et des préconisations.

**CHSCTMEN** du 5 juillet 2022 : l'UNSA Éducation a demandé au ministre de s'adresser à chacun de ses personnels au plus vite pour répondre aux attentes légitimes d'informations sur les mesures sanitaires envisagées pour la rentrée.

**PARUTIONS**

- L'Éduc' Mag - N°171
- QDE N°46 - Quel climat pour apprendre ?



# Comité d'experts « enjeux et place de l'enseignement des mathématiques au lycée en voie générale »



## Note du SNIA-IPR UNSA : les mathématiques au lycée

Il y a une ambiguïté qu'il convient d'éclaircir :

- soit les mathématiques du tronc commun (TC) s'articulent avec l'enseignement scientifique (ES)

ou bien

- ce TC indépendant de l'ES est censé permettre une poursuite naturelle en terminale de l'option maths complémentaire (MC). Les IA-IPR en académie consultés par la Dgesci n'ont pas la même compréhension. Le projet actuel, par les moyens et les contenus envisagés, ne répond à aucune de ces deux perspectives opposées.

Actuellement, seul l'enseignement de spécialité permet de suivre l'option mathématiques complémentaires.

**La place des mathématiques dans le TC : nécessités, sens, objectifs, liens avec les spécialités et options, visibilité pour le supérieur, etc.**

La réponse apportée à l'absence de mathématiques dans le TC s'est faite dans un temps très réduit et une période électorale.

Cette question demande de prendre le temps nécessaire à une articulation du parcours de l'élève de la classe de 3<sup>ème</sup> à la classe de terminale, donc potentiellement sur 5 programmes, en vue du supérieur. Fixer dès cette année ce programme de TC de 1<sup>ère</sup>, figerait sans retour les contenus pour les 4 autres programmes. Ce serait donc uniquement transitoire pour 2022-23.

Le lien avec toutes les études supérieures utilisant des maths (soit à un niveau "utilisateur", en référence aux travaux de la commission Kahane de 2000 : niveau citoyen / utilisateur /

expert) devrait être lisible à chaque niveau d'enseignement, qu'il s'agisse du TC seul, de la spécialité ou de l'option complémentaire en terminale, de façon à permettre aux élèves et leurs familles de faire des choix éclairés correspondant aux souhaits de poursuite d'études et de métiers. Or, des mathématiques intégrées à l'ES ne permettront pas à l'enseignement supérieur de distinguer les résultats des élèves en mathématiques (s'ils étaient fondus dans la moyenne de l'ES).

De même, du point de vue du supérieur, afin de pouvoir recruter selon les profils d'élèves souhaités, en toute transparence et pleine connaissance de la diversité des parcours maths suivis durant le cycle terminal, les voies possibles du supérieur seraient :

- le TC dans l'ES de 1<sup>ère</sup> et de terminale (niveau "citoyen") : études supérieures Lettres & Humanités
- la spécialité de 1<sup>ère</sup>, sans spécialité en terminale ni option complémentaire (niveau "utilisateur") : études supérieures Parcours PE,
- la spécialité de 1<sup>ère</sup> et l'option complémentaire en terminale (niveau "utilisateur avancé") : études supérieures Sociologie, Commerce.
- les spécialités suivies en 1<sup>ère</sup> et en terminale sans option en terminale (niveau "expert") : études supérieures Sciences Vie et Terre, Economie
- les spécialités suivies en 1<sup>ère</sup> et en terminale et l'option mathématiques expertes en terminale (niveau "expert avancé") : études supérieures Mathématiques, Informatique, Sciences Physiques, Ingénieurs.

Faut-il redéfinir le sens des « mathématiques pour tous » en 1<sup>ère</sup> ? Celles du « citoyen éclairé » ? :

- en renforçant le lien avec l'ES, à travers ses questions vives et la mobilisation des savoirs mathématiques (calcul, géométrie, concept de fonction et d'évolution dans le temps),
- en prenant du recul sur le plan épistémologique (construction des outils et concepts),
- en entretenant, pour la fin de la scolarité obligatoire, une certaine pratique du calcul et du raisonnement, dont des études récentes ont montré l'importance à la fin de l'adolescence dans le développement du cerveau pour l'accès à l'abstraction.

L'objectif évoqué d'un raccrochage du TC de 1<sup>ère</sup> à l'option maths complémentaires de terminale est, comme nous l'avons connu jusqu'à présent, très aventureux en l'état : 1h30 de pratique mathématique ne peut suffire, quand on constate que même après un EDS abandonné de 4h certains élèves souffrent en option MC. Ne faisons pas semblant de croire aux vertus du soutien en début d'année...

### Le plan opérationnel : faisabilité, volume, calendrier, ressource, accompagnement, etc.

Horaire insuffisant au regard des contenus, qu'il ne faudrait pas réduire en retour, 2h semblerait être le minimum pour laisser du temps de pratique et d'apprentissage aux élèves.

Une meilleure articulation avec l'ES pourrait être envisagée si le professeur de mathématiques prenait explicitement en charge  $\frac{1}{2}$  h des 2h existantes d'ES (notamment dans les thèmes 1,3,4) en articulation avec l'horaire d'1h30 ou 2h spécifique, pour un total de 2h à 2h30 de mathématiques - à condition d'appuyer dans l'écriture du programme sur cette articulation, qui contribuerait pleinement à l'objectif des mathématiques pour tous.

En l'état du calendrier scolaire, les décisions prises en juin ne permettront pas de préparer correctement la rentrée sur le plan pédagogique, qu'il s'agisse des professeurs pour se projeter dans le programme et ses exigences multiples ou des inspecteurs pour concevoir les accompagnements nécessaires, en particulier sur la question de la différenciation qui en lycée est rarement successive (une faible diversification des types de tâches est plutôt observée), et quand elle est simultanée peut comporter le risque de se résumer à limiter l'ambition et les contenus pour certains (faible mise en activité de certains élèves).

Le calendrier n'est pas non plus favorable du côté de la mise en œuvre dans les lycées.

La question de la ressource humaine disponible se pose. Le volant de TZR disponibles dans chaque académie (conséquence mécanique de la disparition des maths dans le TC) permettrait de compenser les besoins pour la RS 22 (une partie des élèves ayant TC), mais combiné avec la chute aux concours et le TC pour tous les élèves, la situation nécessitera peut-être, pas partout, des professeurs à la RS 23.

De plus, il faudrait étudier l'impact de cette mesure sur le volume d'élèves choisissant la spécialité en première (une diminution serait le pire des cas, en particulier en faisant croire que le TC suffit pour le supérieur niveau "utilisateur"), et sur ceux choisissant l'option complémentaire en terminale (une augmentation serait possible, à condition de ne pas leurrer les élèves sur les nécessités dans certaines filières du supérieur) sachant que cette dernière n'est financée que sur la marge du lycée.

Les choix des lycéens entrant en première dépendent en partie de la présence des maths dans le TC et de l'éventuelle capacité à poursuivre en option MC. Toutefois, il ne faut pas leurrer les élèves sur cette possibilité. Une annonce tardive auprès des familles fragilise leurs choix.



### L'appui à la mise en œuvre : plan de formation, moyens, charge de travail IA-IPR, etc.

La réflexion pédagogique sur la différenciation ou sur l'évaluation, en réunion d'équipe ou en réunion de formation, n'a que peu de portée une fois un programme lancé (observé avec le programme de 1<sup>ère</sup> spécialité, sous l'argument d'arriver à finir le programme et de faire travailler tous les élèves de façon homogène). C'est un sujet sur lequel il faut anticiper le travail de réflexion pédagogique avec les professeurs de lycée, certains étant peu au fait de toutes les possibilités autour de ces pratiques, pour espérer produire les évolutions nécessaires en termes de démarches.

Ces évolutions ne sauraient se résumer à des exemples donnés dans un programme, ni même dans un document ressource qui nécessitera d'autant plus d'accompagnement en amont par les IA-IPR que sa qualité et sa richesse seront grandes, seule façon d'en faire ensuite un document compagnon de route du professeur.

L'impact sur la charge de travail des IA-IPR de mathématiques est à prendre sérieusement en compte.



## Le projet actuel de programme de 1<sup>ère</sup>

Une volonté de rééquilibrage et de diversification des "menus avec maths", contenus intéressants, programme « réellement de maths »- ce qui est un réel défaut, en l'absence d'implication dans l'ES du professeur de maths, si l'on veut "réconcilier les élèves" avec la discipline - liens possibles avec l'option maths complémentaires de terminale - mais dans la perspective d'un approfondissement en différenciation ou d'un allègement des objectifs de MC.

Concept de différenciation présenté de façon ambiguë en lien avec, au niveau de la classe de première, une extrapolation quant aux études supérieures poursuivies, pouvant induire des objectifs réduits et des activités réductrices proposées à certains "pour leur bien". Ceci en aveugle, en 1<sup>ère</sup>, des études futures. Les PPPE et quelques parcours en humanités sont une perspective raisonnable de poursuite en études supérieures à partir de ce seul programme de TC. Les autres parcours supérieurs mobiliser des compétences développées en option MC via la spécialité en 1<sup>ère</sup>.

L'articulation avec la spécialité de 1<sup>ère</sup> n'est pas suffisamment pensée, contrairement à ce dont bénéficient les autres enseignements de TC dont la spécialité vient en approfondissement d'un horaire conséquent de TC (ou, selon le point de vue, le TC vient en préparation de la spécialité).

L'articulation avec l'ES pourrait être envisagée de façon très profitable - à condition de cibler clairement l'intervention du professeur de mathématiques à hauteur d' 1/2 h des 2h d'ES (notamment dans les thèmes 1,3,4) en articulation avec l'horaire d'1h30 ou 2h spécifique, pour un total de 2h ou 2h30 de mathématiques. Horaire restant inférieur à la plupart des enseignements de TC ayant des spécialités.

## En conclusion

La réponse actuelle produite dans l'urgence, ouvre d'autres portes et n'est pas satisfaisante. Les enjeux pour la nation méritent une réflexion aboutie conduite sur le temps nécessaire.

**Philippe JANVIER -**

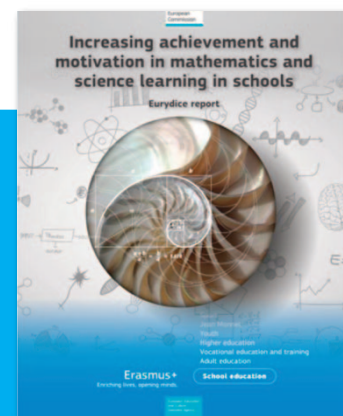
DA Bordeaux, membre BN et les IA-IPR de mathématiques, SNIA-IPR UNSA

### À Lire :

« La place des mathématiques dans la voie générale du lycée d'enseignement général et technologique - Étude et propositions du comité de consultation »



Le rapport Eurydice "Increasing achievement and motivation in mathematics and science learning in schools", auquel a contribué Philippe ARZUMANIAN, membre BN Snia-ipr.



## Concours 2022

### Affectations des lauréats

Grâce à ses délégués académiques et aux collègues lauréats, le SNIA-IPR a reconstitué le tableau d'affectation des lauréats concours (à plus de 95 %). Non officiel et non consolidé, il est accessible aux adhérents à titre indicatif en rubrique compte rendu

## Stagiaires 2022

### Titularisation

La direction de l'encadrement nous a informé qu'en l'absence de situations d'avis défavorables à la titularisation, la réunion de la CAPN des IA-IPR qui devait avoir lieu le 8 juillet 2022 a été annulée.

Les collègues stagiaires au titre de l'année 2021-2022 devraient être titularisés. Toutes nos félicitations !

# Attractivité du corps des IA-IPR : une crise qui s'enracine



## Note du SNIA-IPR UNSA à M. le ministre

La crise des vocations qui touche le corps enseignant n'épargne pas non plus celui des IA-IPR comme le montrent les données du concours 2022.

**1 - phase d'admissibilité** : 5 disciplines déficitaires, 2 disciplines sans marge, 6 disciplines avec une marge très faible.

DISCIPLINE	POSTES AU CONCOURS	ADMISSIBLES	DEFICIT / MARGE
Biotechnologies génie biologique	3	2	-33%
Sciences médico-sociales	4	3	-25%
Anglais	10	8	-20%
Espagnol	7	6	-14%
Mathématiques	15	13	-13%
Sciences et techniques industrielles	8	8	0%
Sciences économiques et sociales	2	2	0%
Education physique et sportive	10	12	20%
Sciences de la vie et de la Terre	8	10	25%
Histoire-Géographie	14	18	29%
Physique Chimie	7	9	29%
Arts plastiques	3	4	33%
Economie et gestion	7	10	43%
Education musicale	4	6	50%
Etablissements et vie scolaire	24	42	75%
Lettres	14	25	79%
<b>SESSION 2022</b>	<b>140</b>	<b>178</b>	
			<b>27%</b>

NB : en rouge, les futures disciplines déficitaires à l'admission, malgré une marge parfois conséquente.



**2 - Phase d'admission :** 11 disciplines déficitaires, déficit global de -20%, soit 28 postes d'IA-IPR non pourvus en 2022.

DISCIPLINE	POSTES AU CONCOURS	ADMISSIBLES	BILAN ADMISSIBILITE	ADMIS	DEFICIT / MARGE ADMISSION
Espagnol	7	6	-14%	3	-57%
Sciences médico-sociales	4	3	-25%	2	-50%
Education physique et sportive	10	12	20%	6	-40%
Biotechnologies génie biologique	3	2	-33%	2	-33%
Mathématiques	15	13	-13%	10	-33%
Arts plastiques	3	4	33%	2	-33%
Anglais	10	8	-20%	7	-30%
Sciences et techniques industrielles	8	8	0%	6	-25%
Sciences de la vie et de la Terre	8	10	25%	6	-25%
Lettres	14	25	79%	11	-21%
Economie et gestion	7	10	43%	6	-14%
Sciences économiques et sociales	2	2	0%	2	0%
Histoire-Géographie	14	18	29%	14	0%
Physique Chimie	7	9	29%	7	0%
Education musicale	4	6	50%	4	0%
Etablissements et vie scolaire	24	42	75%	24	0%
<b>SESSION 2022</b>	<b>140</b>	<b>178</b>		<b>112</b>	
		<b>27%</b>		<b>-20%</b>	



### 3 - Postes d'IA-IPR vacants en académies à la rentrée 2022

Il y a actuellement 172 postes vacants à pourvoir par 112 lauréats du concours.

Le tableau hiérarchisé ci-dessous permet de voir l'ampleur du déficit actuel minimal par discipline (soit hors démissions de lauréats suite à une affectation non acceptée, celles-ci étant par ailleurs en augmentation), déficit qui touche désormais toutes les disciplines hors Musique (à l'équilibre) et EVS (en surplus).

Ainsi, en moyenne 42,5 % des postes vacants de 13 disciplines sur 15 ne seront pas pourvus par voie de concours, avec une amplitude de +/- 30 points selon les disciplines (hors démissions futures) !

Dans certaines académies, la situation pourrait être critique à la rentrée de septembre, avec parfois une bonne partie de l'équipe disciplinaire manquante et ce pour plusieurs équipes. La charge de travail sur le terrain risque de s'en trouver fortement touchée et ce presque partout.

DISCIPLINE	Postes ouverts au concours	Admis session 2022	Ratio admis / Postes ouverts	Postes vacants proposés aux lauréats	Déficit moyens / postes vacants
Espagnol	7	3	-57%	12	-75 %
Sciences médico-sociales	4	2	-50%	5	-60 %
Education physique et sportive	10	6	-40%	15	-60%
Anglais	10	7	-30%	14	-50%
Arts plastiques	3	2	-33%	4	-50%
Biotechnologies génie biologique	3	2	-33%	4	-50%
Sciences de la vie et de la Terre	8	6	-25%	12	-50%
Sciences et techniques industrielles	8	6	-25%	12	-50%
Mathématiques	15	10	-33%	16	-38%
Sciences économiques et sociales	2	2	0%	3	-33%
Lettres	14	11	-21%	15	-27%
Histoire-Géographie	14	14	0%	19	-26%
Economie et gestion	7	6	-14%	7	-14%
Physique Chimie	7	7	0%	8	-13%
<b>MOYENNE DEFICIT (13 disciplines / 15)</b>					<b>-42,5%</b>
Education musicale	4	4	0%	4	0%
Etablissements et vie scolaire	24	24	0%	22	+9%
<b>SESSION 2022</b>	<b>140</b>	<b>112</b>	<b>-20%</b>	<b>172</b>	

#### 4 - Analyse de la dégradation de situation

À partir des différents rapports du jury, nous avons synthétisé les indicateurs relatifs au recrutement dans le corps des IA-IPR. L'absence d'attractivité se mesure d'abord dans l'écart entre les intentions de participer au concours à travers l'inscription administrative et la participation réelle à travers l'envoi du dossier RAEP. Un candidat potentiel sur quatre a renoncé à sa participation en 2021. Ce taux atteint 29 % en 2019 et 34 % en 2017.

Si la spécialité EVS connaît un engouement confirmé, le constat est alarmant pour beaucoup de disciplines d'enseignement. Très peu échappent à la pénurie. Le cas des langues vivantes s'enracine dans la durée comme l'espagnol et l'anglais. Dans cette dernière, il arrive fréquemment que le nombre des inscrits définitifs soit inférieur au nombre de postes ouverts, comme en 2018 (9 postes pour 8 inscrits et en 2020 12 postes pour 4 inscrits). Peu de disciplines sont épargnées y compris dans les disciplines au recrutement faible. Ainsi en SMS, où de 2018 à 2021 le concours n'a été ouvert qu'en 2020, il y avait deux candidats inscrits pour deux postes, seul un seul a été attribué. Cette tendance est confirmée en 2022 avec seulement 2 postes pourvus sur les 4 ouverts.

Entre 2018 et 2022, les postes ouverts dans 14 disciplines n'ont pas été pourvus. Ce constat est récurrent en anglais, espagnol, lettres, mathématiques et physique chimie. Seuls l'histoire-géographie et la spécialité EVS y échappent.

Discipline	Insc. def* 2017	Post. Ouv. 2018	Post NP ** 2018	Ins. Déf* 2019	Post Ouv. 2019	Pos. NP** 2019	Insc. Déf* 2020	Pos. Ouv. 2020	Pos. NP** 2020	Ins. Déf* 2021	Post. Ouv. 2021	Pos. NP** 2021	Pos. NP** 2022	Total P.N** 2018 - 2022
Allemand	4	2	-3	7	2	0	6	2	0	4	1	0		-3
Anglais	8	9	0	14	9	0	4	12	-9	11	11	-2	-3	-14
Eco gestion	18	3	0	21	3	0	11	8	-1	6	13	0	-1	-2
EPS	NO	NO	NO	21	8	0	9	9	-3	18	8	0	-4	-7
Espagnol	9	7	0	10	4	-1	4	8	-5	4	4	-2	-4	-12
EVS	98	12	0	114	10	0	105	20	0	97	13	0	0	0
HG	25	8	0	21	7	0	16	5	0	22	9	0	0	0
Lettres	31	5	0	27	12	-4	19	11	-4	32	14	-1	-3	-9
Math.	20	10	-1	17	8	0	20	8	-3	21	13	-3	-5	-12
Phy. Ch	16	6	0	18	6	0	10	8	-3	13	9	-2	0	-5
STI. SC.IND	15	8	0	10	2	0	8	6	0	6	4	-2	-2	-4
SVT	21	4	0	11	3	0	8	6	0	13	6	0	-2	-2
Autres disciplines** *	15	6	-4	6	6	0	14	7	-1			-3	-4	-12
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>80</b>	<b>-10</b>	<b>306</b>	<b>80</b>	<b>-5</b>	<b>234</b>	<b>110</b>	<b>-29</b>	<b>263</b>	<b>105</b>	<b>-15</b>	<b>-28</b>	<b>-82</b>

\* Insc. def : candidats ayant transmis un dossier de RAEP validé ; \*\* Post. NP : nombre de postes non pourvus ni en liste principale ni en liste complémentaire à l'issue de l'épreuve d'admission ; \*\*\* (SES, SMS, STI...)

En intégrant les données provisoires de la session 2022, et sur 515 postes ouverts, entre 2018-2022, 82 n'ont pas été pourvus soit 16,4 %. Une crise qui s'aggrave encore à l'issue des opérations d'affectation des stagiaires. Au vu de l'impact de cette première affectation aussi bien sur le plan financier, que sur la vie privée, environ une dizaine de collègues ont dû renoncer au bénéfice du concours pour les deux dernières sessions 2020 et 2021.

Cette baisse d'attractivité a lieu au niveau des corps viviers et notamment celui des professeurs agrégés qui constituent plus des ¾ des accédants au corps des IA-IPR. Avec la mise en œuvre du PPCR, la classe exceptionnelle des agrégés culmine désormais à la HEB, tandis que les entrants dans le corps des IA-IPR reclassés en classe normale (indice terminal HEA) doivent attendre au minimum 8 ans pour pouvoir accéder à la hors-classe synonyme (HEB).

De plus, les nouvelles missions dévolues aux IA-IPR et leur éloignement continu des classes, constituent visiblement un fort repoussoir pour les corps viviers. Devenir IA-IPR n'est désormais plus une voie de promotion !

**Mohammed DARMAME, Secrétaire-général adjoint et Philippe JANVIER, DA Bordeaux, membre BN**



## Une journée du Conseil supérieur de l'éducation

Cette journée du CSE se déroule en deux parties : la matinée consacrée à une rencontre entre ses membres et le Ministre, l'après-midi à l'examen des textes relatifs à l'enseignement des mathématiques.

Accompagné du DGESCO, du conseiller social du directeur de cabinet, le Ministre affirme sa volonté d'un dialogue "renforcé, très renforcé", "accentué" ; avant le CSE il a rencontré la conférence des recteurs et ensuite ira à une réunion du CHSTCMEN. Il fait un historique du CSE, montrant son inscription dans une tradition de dialogue, qui "commence par l'écoute et dont nombre d'entre vous, à ce qu'il a entendu, ont manqué". Il invite ensuite les membres à s'exprimer, commençant par l'UNSA.

Les éléments de réponse portent sur un correctif. Le ministre refuse "l'opposition simpliste entre son prédécesseur et lui-même". Il n'y a "ni continuité ni rupture à 180 degrés" : il demande de "faire preuve de nuances, là comme ailleurs". En ce qui concerne la continuité il souligne la place de primaire, les savoirs fondamentaux, et les inflexions principales sur

l'écologie qui s'incarnera notamment dans la question du bâti scolaire. L'inclusion et les "diverses haines" seront bien sûr au cœur de son travail.

Le deuxième point abordé est la revalorisation : " il faut le dire clairement, il faut mieux rémunérer les professeurs" d'une part par l'indice, d'autre part avec des émoluments spécifiques et non conditionnés; la considération est ensuite à étudier (déclassement, enjeux de société, responsabilité des parents, rôle de la formation). Il travaillera à l'amélioration de Parcoursup, rappelant qu'il s'agit d'un sujet qui est essentiel, celui de l'orientation des étudiants.

L'après-midi est consacré à l'examen des textes concernant l'enseignement des mathématiques au lycée pour lequel notre syndicat conformément à la réflexion portée par son expert (Philippe Janvier) s'abstiendra.

Les amendements déposés en dernière minute sont analysés de même et le Sniaipr vote fédéralement.

**Marie MUSSET**  
Secrétaire générale adjointe

## Mission IGÉSR

## Place et missions des agrégés au sein du MENJS et du MESRI

Le programme de travail annuel de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) comporte une étude thématique consacrée à la place et aux missions des agrégés au sein du MENJS et du MESRI. Dans le cadre de cette étude thématique, une équipe de mission composée de sept inspecteurs généraux analyse la manière dont le corps des agrégés du second degré est positionné au sein de nos deux ministères, du collège à l'enseignement supérieur (CPGE, STS, DNMADE, établissements d'enseignement supérieur), examinant ce sujet de la façon la plus large et ouverte possible et intégrant une dimension comparative avec le corps des certifiés : origines et motivations des membres du corps, missions confiées, compétences, spécificité de leurs apports, parcours professionnel et déroulement de carrière, modalités de reconnaissance par l'institution, etc. La mission s'efforce d'appréhender la place et les missions des agrégés au regard de l'évolution des besoins du système éducatif, du second degré au premier cycle de l'enseignement supérieur, et des enjeux de réussite étudiante en premier cycle (continuité bac-3/bac+3 notamment).

L'équipe conduit ses travaux dans les directions de l'administration centrale, mais aussi dans plusieurs académies. Dans chaque

académie où elle s'est rendue, la mission s'est entretenue avec le recteur et ses collaborateurs des services académiques, avec l'équipe de direction de plusieurs établissements du second degré (collèges et lycées, dont lycée avec CPGE) et avec des professeurs agrégés et certifiés dans ces établissements, ainsi qu'avec l'équipe de gouvernance de plusieurs universités et des agrégés et certifiés qui y exercent leurs fonctions. La mission rencontre également des personnes, organismes et institutions dont le regard et les observations sur le sujet de ses travaux sont de nature à apporter un éclairage, notamment les organisations syndicales représentatives des personnels, en particulier des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, pour échanger avec elles sur la thématique qui l'occupe et pour connaître leurs analyses à ce sujet et les évolutions qui leur paraîtraient opportunes.

Fabienne Thibau-Lévêque Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche a pris contact avec nous pour un échange à distance qui a eu lieu le 14 juin.

**Marie MUSSET**, Secrétaire générale adjointe  
et **Christian Champendal**, Secrétaire général

## Les EAFC



Les Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) ont été créées à la suite du Grenelle de l'éducation en partant du constat d'une insatisfaction des personnels quant à la formation qui leur était proposée. La transformation des services académiques de formation en Ecoles académiques a donc pour but de mieux former les agents, de donner plus de cohérence et de lisibilité aux parcours professionnels en rencontrant les aspirations des personnels. L'engagement n°12 du Grenelle précise : « la formation continue constitue un élément déterminant de l'approfondissement des compétences et de la mobilité professionnelle des personnels ». Les divisions de la formation évoluent pour se mettre en cohérence avec les attentes de la feuille de route RH des académies. Il s'agit ainsi de mettre la formation continue au service du développement professionnel de tous les agents de chaque académie. Sous la responsabilité des recteurs, les directeurs des EAFC déterminent le programme académique de la formation continue en lien avec le nouveau schéma directeur national 2022-2025.

Les objectifs sont, notamment, de travailler davantage en partenariat avec les INSPE et CANOPE dans le cadre de la FC, pour :

- développer une culture commune de la FO par des formations inter-catégorielles
- accompagner les personnels et les collectifs de travail
- renforcer la place des conseiller(e)s RH de proximité
- mettre en place des parcours de formation qui puissent être diplômants en sortant d'une logique de catalogue pour aider les personnels à être acteurs de leur développement professionnel

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2022, les EAFC se voient également confier la formation des nouveaux contractuels. Cette mission met en lumière le rôle que le Ministère assigne à ces Ecoles, qui ont une place stratégique dans la redéfinition de la formation continue des personnels.

**Franck Luchez**

IA-IPR de Lettres, Directeur EAFC de Limoges, membre BN

## Le Plan National de Formation des corps d'inspection

Le 3 juin 2022 le calendrier et le catalogue de formation nationale sont présentés à l'ensemble des organisations syndicales.

L'envoi d'un catalogue est considéré tardif mais néanmoins sérieux. Il regroupe des propositions du ministère de l'inspection générale, de l'IH2ef, de l'INSEP, de la CEE, du conseil de la laïcité etc. L'Unsa souligne qu'il est plus précis que dans sa première version, il fait notamment apparaître le nombre de personnes que peut accueillir la formation. Le SNIA-IPR souhaite une identification précise des publics concernés.

Dans un premier temps nous faisons le bilan de la promotion Simone de Beauvoir de 2021-2022, promotion qui a été à la fois impactée par le Covid et concernée par la reprise progressive d'une vie de travail normale. Elle a ainsi pu bénéficier de 12 demi-journées en présentiel. Par ailleurs il y a eu 16 webinaires, 10 parcours d'auto-formation et 50 groupes de développement professionnel : cette dernière organisation, souple et « horizontale » a manifestement répondu à une attente des stagiaires. En ce qui concerne les effectifs, les trois quarts sont composés de chefs d'établissement (760 pour 100 IEN et IA-IPR).



La formation de l'IH2f est assurée par 145 experts associés qui travaillent avec les ingénieurs de formation à partir de la maquette commune: ils élaborent par groupe (intercatégoriel ou pas selon le besoin, et habituellement par binôme inter académique) le contenu et les modalités de leur travail ; les ressources numériques sont disponibles et très nombreuses. Le catalogue des offres de formation est étoffé : parmi celles-ci, le domaine de développement professionnel, le leadership pédagogique de l'inspecteur, la liaison école collège et collège lycée, les pratiques pédagogiques efficaces...

L'IH2EF est dans la 3e année de la maquette (laquelle dure 3 ans) ; la formation se répartit comme suit pour 2022-2023 : 100 heures pour l'IH2F, 54 heures minimum en académie, 30 heures de stage d'ouverture (autre ministère, entreprise etc.) et stage en académie.

À noter que les titres retenus pour la formation sont identiques quel que soit le corps et que 11 conférences nationales seront organisées et relayées en académie sur des plages de mercredi après-midi. Elles pourront servir au travail de formation en académie. Les stagiaires ont souligné la lourdeur des journées de présentiel : l'emploi du temps sera donc revu. Mais ils ont aussi apprécié de pouvoir, selon l'IH2f, "s'isoler d'un contexte professionnel harassant", citation que nous ne pouvons que partager tout en remarquant qu'elle souligne l'âpreté de l'entrée dans le métier – métier qui peine à recruter des IAIPR, titre que nous souhaitons, en l'état des réformes, voir toujours utilisé dans le document...

La formation s'organise selon trois principes

- le regroupement par métier
- le regroupement par niveau de maîtrise par domaine (par exemple juridique)
- la personnalisation du parcours.

L'auto-évaluation a permis d'élaborer des principes et de solliciter les académies en tant que de besoin.

Pour l'année qui vient le présentiel sera majoritaire, répondant ainsi à une demande de plusieurs syndicats qui soulignent aussi l'attention qu'il faut porter à la fin de l'après-midi, soit que les stagiaires aient besoin de ce temps pour se connecter à leur académie soit qu'ils aient simplement besoin que la journée de travail s'arrête...

En ce qui concerne la maquette notre demande porte sur le développement de la personnalisation du parcours c'est-à-dire la prise en compte du parcours antérieur trop souvent négligé, la nécessité de se démarquer d'un référentiel métier et de développer un outil spécifique, process que l'IH2EF assure avoir mise en œuvre dès à présent. Nous soulignons enfin la nécessité d'une démarche agile dans ce cadre contraint.

Dans le cadre de recrutement difficile et d'un métier qui n'attire manifestement plus le SNIA-IPR est très attentif à ce que la formation des collègues apporte un vrai développement de leurs compétences et une reconnaissance intrinsèque de leur métier.



**Marie MUSSET,**  
Secrétaire générale adjointe et Nadja ISAAC, membre BN



# Propositions de candidats pour l'éducation aux élections présidentielles et législatives



Notre syndicat a adressé ces questions relatives aux corps d'inspection de l'éducation nationale aux candidat.e.s à la présidence de la République française 2022. Les réponses reçues de la part de LRM et Debout la France ont été génériques ou reportées.

À la suite de cette initiative, nous avons interpellé des mouvements et partis politiques républicains présentant des candidats aux élections législatives du mois de juin 2022 au sujet des corps d'inspection du MENJ.

Ivry, lundi 30 mai 2022  
Le SNIA IPR UNSA  
Ensemble, Horizons, MoDem, Renaissance

**Objet : interpellation des mouvements et partis politiques républicains présentant des candidats aux élections législatives du mois de juin 2022 au sujet des corps d'inspection du MENJ**

*Madame, Monsieur,*

*Le Syndicat National des Inspecteurs d'Académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (SNIA-IPR UNSA), majoritaire chez les IA IPR, s'adresse à vous pour connaître vos positions relatives aux corps d'inspections de l'éducation nationale.*

*Depuis 1808, les corps d'inspection de l'éducation nationale, dont celui des IA-IPR créé en 1964 que notre organisation le SNIA IPR UNSA représente très majoritairement, ont mission d'évaluation de la qualité des savoirs enseignés et de leur transmission.*

*Experts disciplinaires ils veillent au caractère national des enseignements et aux apprentissages des élèves. Dans ce cadre, ils ont en charge le bon déroulement des examens et concours du système éducatif français, l'accompagnement et la formation continue des professeurs contractuels et titulaires, ainsi que d'autres missions dont l'évaluation des établissements en dehors du cadre disciplinaire et celles des agents concernés dans le cadre des rendez-vous de carrière du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR).*

*Nos adhérents s'interrogent sur les missions qui leur seront confiées et l'avenir de leur métier au cœur du système éducatif.*

*C'est avec un vif intérêt que seront entendues vos positions et propositions sur ces questions, abordées dans un récent référé de la Cour des comptes -S2021-2467- en date du 13 janvier 2022: Les inspecteurs territoriaux des premier et second degrés.*

*Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.*

Hervé KERADEC, DA Normandie (Rouen) et Christian Champendal, Secrétaire général

# NOUAKCHOTT, un CHOC



La venue du *Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation* à Nouakchott (Mauritanie), dont l'UNSA Education est membre, a été un choc, une expérience.

Les collègues du *Syndicat National de l'Enseignement Secondaire*, qui luttent dans des conditions difficiles, nous ont réservés un accueil inoubliable dans les locaux de la Confédération Générale des travailleurs de Mauritanie ([fr.cgfm.org](http://fr.cgfm.org)), à laquelle ils sont affiliés.

La réunion du bureau du *CSFEF*, du 19 au 20 juin, a permis de rédiger une *Alerte sur l'état de l'école en Mauritanie*, où seulement 1% des élèves issus du secteur public atteignent le bac.

Ceci s'explique en partie par la non prise en compte de la diversité des langues d'apprentissage scolaire (arabe, français, langues régionales wolof, soninke, peul), qui accentue les

inégalités et complexifie les apprentissages scolaires. Les enfants forcés de suivre leur scolarité dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas, **sont pénalisés** par rapport à ceux qui ont accès aux apprentissages dans leur langue maternelle. Le déficit de formation en didactique des langues, en didactique bi-plurilingue dans les salles de classe s'inscrit dans un déficit global de la formation, non budgétisée au niveau de l'état. La formation repose sur les aides alloués par d'autres pays. Aucun support n'est à disposition de l'enseignant-e excepté un manuel de l'élève, rarement adapté au contexte local.

Le déficit de dialogue social et la non reconnaissance des revendications portées par les personnels confrontés à ces difficultés quotidiennes éloigne encore les élèves de la possibilité de réussir leur scolarité.

Nous poursuivons le travail avec nos collègues mauritaniens au sein du CSFEF.

## Qu'est-ce que le CSFEF ?

Le *Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation* regroupe les organisations syndicales de l'enseignement des pays de la Francophonie. Contrepoids syndical à la francophonie institutionnelle et gouvernementale des pays de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), il a été créé à Québec en 1987 par des organisations syndicales issues de pays francophones, avant le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. (<https://www.csfef.org/principes-et-actions/>)

Christian Champendal, Vice-président CSFEF

## L'agenda du Secrétariat général - Avril - Mai - Juin 2022

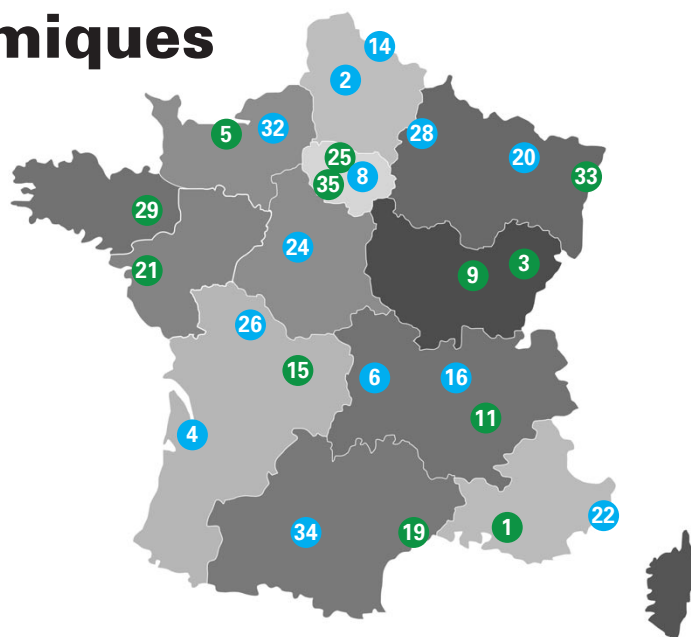


- 8 juillet CAPN des IA-IPR (Direction de l'encadrement)
- 7 juillet Bureau national Snia-ipr
- 30 juin Conseil supérieur éducation (CSE)
- 22 juin Bilatérale UNSA Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- 20 juin Conseil supérieur éducation (CSE)
- 14 juin Mission IGESR place et missions des agrégés au sein du MENJ et du MESRI
- 14 juin Bureau national UNSA Éducation
- 9 juin Audience Directeur du cabinet du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- 9 juin Conseil supérieur éducation (CSE)
- 25 mai Commission spécialisée collège-lycée
- 23 mai Consultation syndicats d'inspection / programme de mathématiques première
- 19 mai Commission spécialisée collège-lycée
- 18 mai Bureau national Snia-ipr
- 10 mai Exécutif national UNSA Éducation
- 6 mai Programme national de formation 2022-2023 (GT 3)
- 4 mai Commission spécialisée collège-lycée
- 20 avril Programme national de formation 2022-2023 (GT2)
- 13 avril Programme national de formation 2022-2023 (GT1)
- 8 avril Réunion avec les lauréats du concours IA IPR 2022
- 7 avril Réunion multilatérale Rifseep (DE) / Conseil supérieur éducation (CSE) /
- 5 avril Exécutif national UNSA Éducation





# Les délégué.e.s académiques du **SNIA-IPR**



**1** AIX-MARSEILLE

**2** AMIENS

**3** BESANCON

**4** BORDEAUX

**5** CAEN

**6** CLERMONT

**7** CORSE

**8** CRETEIL

**9** DIJON

**10** IH2EF

**11** GRENOBLE

**12** GUADELOUPE

**13** GUYANE

**14** LILLE

**15** LIMOGES

**16** LYON

**17** MARTINIQUE

**18** MAYOTTE

**19** MONTPELLIER

**20** NANCY-METZ

**21** NANTES

**22** NICE

**23** NOUVELLE CALEDONIE

**24** ORLEANS TOURS

**25** PARIS

**26** POITIERS

**27** POLYNESIE

**28** REIMS

**29** RENNES

**30** RETRAITES

**31** REUNION

**32** ROUEN

**33** STRASBOURG

**34** TOULOUSE

**35** VERSAILLES

Pierre-Olivier THEBAULT

Fabrice BROWET

Jean-Luc BERTOLIN

Philippe JANVIER

Daniel DELAPORTE

Henri DURAN

Toussainte MATTEI-BATTESTI

Brice SICART

Paul GERMAIN

Christian CHAMPENDAL

Julien COZEMA

Vincent THIERRY

Stéphane HENRY

Franck LUCHEZ

Vincent CAMET

Frédérique HANNEQUIN

Loetizia FAYOLLE

Cyril MOLLERA

Romuald TOMASINI

Marianne WOJCIK

Didier GOUIL

Christophe GOBERT

Laurent CHARDON

Cyril DESOUCHES

Alienor VERONESE

Aurélie SURATTEAU

Thierry ROLANDO

Éric BARJOLLE

Lionel AMATTE

Patrick BORLOZ

Gilles PATRY

Danielle KUNEMANN

Annick AMADEUF

Hervé KERADEC

Audrey STEINMANN

Fabien VERGEZ

DA

DA-BN

DA

DA-BN

DA

DA

DA

DA

DA

CAPN-DA-BN

DA

DA

DA

DA-BN

DA

CAPN-DA-BN

DA

DA

DA

DA

DA

DA

DA

DA

DA

DA -BN

DA

DA

DA

DA

DA

BN

DA

DA

DA

DA-BN

pierre-olivier.thebault@ac-aix-marseille.fr

fabrice.browet@ac-amiens.fr

jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr

philippe.janvier@ac-bordeaux.fr

daniel.delaporte@ac-caen.fr

henri.Duran@ac-clermont.fr

toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr

Brice.Sicart@ac-creteil.fr

paul.germain@ac-dijon.fr

snia-ipr@unsa-education.org

christian.champendal@ac-grenoble.fr

julien.cozema@orange.fr

thierry.vincent@ac-guyane.fr

stephane.henry@ac-lille.fr

franck.luchez@ac-limoges.fr

vincent.camet@ac-lyon.fr

frhannequin@gmail.com

loetizia.fayolle@ac-mayotte.fr

cyril.mollera@ac-montpellier.fr

romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr

marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr

dgouill@ac-nantes.fr

Christophe.Gobert@ac-nice.fr

laurent.chardon@ac-noumea.nc

cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr

alienor.veronese@ac-orleans-tours.fr

aurelie.Suratteau@ac-paris.fr

thierry.rolando@ac-paris.fr

eric.barjolle@ac-poitiers.fr

lionel.amatte@ac-polynesie.pf

patrick.borloz@ac-reims.fr

gilles.patry@ac-rennes.fr

d.kunemann@orange.fr

annik.amadeuf@ac-reunion.fr

herve.keradec@ac-rouen.fr

audrey.steinmann@ac-strasbourg.fr

fabien.vergez@ac-toulouse.fr

snia-ipr@unsa-education.org

# Bulletin d'adhésion

Rejoignez le SNIA-IPR !



## DESTINATAIRE

Votre Délégué Académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier - 5, Place Clémenceau - 25300 PONTARLIER  
ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat - 94853 IVRY/SEINE

## ADHÉRENT\*

Je soussigné(e)  Mme  M.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : ..... Académie : .....

Adhère  Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

## COTISATION\*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **renouvellement de cotisation**), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **première adhésion**), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de .....

## PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

Par **virement** : BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN FR76 1470 7031 0931 0210 4003 097

Par **chèque** : à l'ordre de **SNIA-IPR** à remettre à votre **Délégué Académique** avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

- Je souhaite  Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature : Le ..... / ..... / .....

SIGNATURE

Adhésion en ligne  
en rubrique "formulaires"

Cliquez-ici ! 

\* Cochez les cases correspondant à votre situation



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1bis rue Jean Wiener 77420, Trampas-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n°07 027 738 - BPCI - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 640 euros - Siège social : 50 avenue de Pierre Weill, 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 465 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur de langues, Gilles, fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique*

